



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Generalites

Question écrite n° 36355

Texte de la question

M Philippe Puaud attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'education nationale, charge de la recherche et de l'enseignement superieur, sur le recent rapport du Conseil economique et social concernant l'avenir de la politique de la CEE en matiere de science et de technologie. Il ressort principalement de ce rapport etabli par M Magaud, au nom de la section des relations exterieures du Conseil economique et social, que la France est largement inadaptée a la bataille technologique. Il lui demande donc de bien vouloir lui preciser les mesures que compte prendre le Gouvernement a la lumiere des propositions emises dans ce rapport.

Texte de la réponse

Reponse. - S'il est communement admis que le retard en matiere de recherche industrielle et la forte concentration des aides publiques sur quelques secteurs technologiques peuvent constituer un handicap face a nos grands competeurs, il n'en demeure pas moins que notre pays dispose de solides atouts pour affronter la bataille technologique. La qualite de la recherche fondamentale, l'effet d'entrainement des grands programmes, l'esprit d'ouverture croissant de la recherche publique vers le developpement economique et la prise de conscience collective de la fonction creatrice des entreprises sont a mettre a l'actif d'une volonte nationale de relever les defis du futur. En accordant dans le budget 1988 une place prioritaire a la recherche, le Gouvernement entendait marquer son intention de prendre en compte cette imperieuse necessite tout en apportant les correctifs aux disequilibres qui caracterisent la situation de notre pays. Sans devaloriser l'acquis en matiere de recherche fondamentale et de grands programmes finalises, les efforts du ministere de la recherche et de l'enseignement superieur ont plus specialement porte sur la recherche industrielle et notamment celle des petites et moyennes entreprises potentiellement creatrices d'emplois dans la mesure ou elles sauront integrer dans leur strategie la recherche, l'innovation et le developpement technologique. Ainsi toute une serie de mesures nouvelles et d'ameliorations de procedures existantes a ete arretee, et progressivement mise en place, en matiere d'aides directes ou indirectes aux entreprises, de formation, d'ouverture des organismes de recherche et des ecoles d'ingenieurs, et de mise en place de poles technologiques et de centres de transfert. I - Le Credit d'impot recherche. Le benefice du credit d'impot, dont l'enveloppe a ete augmentee de 500 millions de francs en 1988, devrait etre octroye a environ 3 500 entreprises. Ce dispositif a ete reconduit jusqu'a 1992 par l'article 7 de la loi de finances pour 1988 qui, par ailleurs, a introduit des ameliorations en fonction de deux orientations principales : d'une part, un accent est mis sur la promotion de la recherche associative : le plafond actuel de 5 millions de francs supplementaires au profit de l'accroissement des depenses externes de recherche et de developpement ; d'autre part, le caractere incitateur de la mesure pour les PME a ete renforce. Celles-ci n'auront plus de reversements de credits d'impot a effectuer lorsqu'elles ne peuvent pas maintenir leur niveau de depenses de recherche-developpement. De plus, il est prevu, pour les PME nouvelles et pour celles demarrant leur effort de recherche-developpement, un mecanisme specifique qui s'appliquera pendant trois ans a compter de 1988 et prendra en compte non seulement l'accroissement, mais aussi le volume des depenses des entreprises dans ce domaine. II. - L'Agence nationale de valorisation de la recherche. L'ANVAR a vu son budget

augmenter de 10 p 100 en 1988 et compte tenu des remboursements sur les aides anterieures, elle devrait disposer d'environ 950 MF. L'action de cette agence en faveur des petites et moyennes entreprises est renforcee par deux nouvelles dispositions : une experience est a l'etude avec des aides d'un montant maximum de 150 000 francs sur deux ans qui faciliteront le recrutement de chercheurs par ces entreprises. Par ailleurs, pour developper la mobilite des chercheurs, la decision d'instaurer une « prime a la mobilite » d'un an de salaire pour les chercheurs qui quittent le secteur public a ete prise ; le systeme d'aide specifique et automatique en faveur des centres techniques et des societes de recherche sous contrat a vu son taux passer de 7,5 p 100 a 10 p 100. Lorsque les travaux de recherche seront executes a la demande de PMI, ce taux sera fortement augmente.

III. - Le Fonds de la recherche et de la technologie. Le Fonds de la recherche et de la technologie (FRT) s'eleve en 1988 a 930 millions de francs. Il est utilise pour donner une forte impulsion aux themes nouveaux et specialement a ceux ayant un effet d'entrainement industriel important. Il apporte sa contribution sous trois formes : la formation par la recherche des cadres de l'industrie (160 MF) grace notamment aux conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE) dont le nombre est augmente de 10 p 100 pour les porter a 400. Les conventions CIFRE rencontrent, de l'avis des differents partenaires, un succes certain. Elles permettent de contribuer au renforcement du potentiel de recherche des entreprises et incitent davantage d'ingenieurs a commencer leur carriere industrielle dans la recherche. Cependant, bien qu'a l'heure actuelle la moitie des CIFRE soit attribuee a des PMI, cette procedure apparait parfois un peu surdimensionnee pour la grande majorite des entreprises qui n'ont pas en general la taille critique pour se doter d'un veritable service de recherche-developpement. C'est pourquoi, outre les facilites offertes par le credit d'impot en matiere de sous-traitance externe de travaux de recherche, le ministere de la recherche et de l'enseignement superieur a engage une reflexion sur une formation de techniciens aux transferts de technologie, d'une duree d'un an, qui viendrait utilement completer le dispositif des CIFRE. Une phase experimentale et probatoire sera lancee des cette annee dans quelques regions et concernera une centaine de techniciens. Le ministere de la recherche et de l'enseignement superieur apportera egalement son concours a la mise en place de nouveaux poles de formation des ingenieurs pour la recherche technologique (FIRTECH) qui viendront s'ajouter aux 25 existants. Ces poles regroupent sur des themes d'interet commun des laboratoires de recherche dependant d'universites, d'ecoles d'ingenieurs et de grands organismes de recherche. Ils font intervenir, sur un theme donne, un ou plusieurs diplomes d'etudes approfondies (DEA) associes a des groupes de formation doctorale de grande qualite et des cooperations avec des centres industriels, des centres techniques ou des PME qui peuvent localiser temporairement des equipes dans les laboratoires du FIRTECH ou accueillir a temps partiel des chercheurs de ces laboratoires. Le Fonds de la recherche et de la technologie poursuivra son soutien aux actions de transfert de connaissances et de technologies des laboratoires publics vers l'industrie privree avec le concours des regions, a parite avec l'Etat, a hauteur de 120 millions de francs, notamment pour la mise en place et le renforcement des poles technologiques et des centres regionaux d'innovation et de transfert technologique. Il sera consacre d'autre part 400 millions de francs sur le Fonds de la recherche et de la technologie a la realisation de programmes nationaux par grands enjeux pour affronter les defis de la prochaine decennie. Ces onze programmes sont concus comme un ensemble d'actions prioritaires de recherche au nombre de 33. Ils doivent deboucher soit sur des developpements technologiques qui sont de la responsabilite des industriels, soit sur de nouveaux champs de recherche fondamentale pris en compte par les organismes publics sur leurs moyens propres. Il est important de preciser qu'ils seront menes par un comite scientifique ou les industriels seront largement representes. Enfin, dans la perspective du grand marche de 1992, notre pays prend une part active dans les programmes europeens. Il en est ainsi dans EUREKA dont la participation s'eleve a 80 des 161 projets en cours de realisation. Les principaux secteurs technologiques concernes sont la robotique, l'informatique, la productique, les materiaux, la microelectronique et les biotechnologies. Le Fonds de la recherche et de la technologie a soutenu, en 1986 et 1987, une trentaine de projets qui implique une centaine d'entreprises et d'organismes de recherche pour un montant de 213,5 MF. Ces aides portent sur la phase amont de recherche-developpement de ces programmes dont le cout total depasse 500 MF. En 1988, environ 200 millions de francs seront consacres sur le FRT a la poursuite de ces travaux et au lancement d'une dizaine de nouveaux projets. Les pricipaux partenaires dans EUREKA sont l'Allemagne, l'Italie, la Grande-Bretagne et l'Espagne. Il convient de noter que le ministere britannique du commerce et de l'industrie (DTI) a recemment decide de soutenir en priorite les projets de recherche cooperative entre plusieurs partenaires industriels (EUREKA et programme nationale LINK). L'innovation et la technologie constituent deux enjeux primordiaux pour l'entreprise. Le Gouvernement en est fort conscient, c'est pour cette raison qu'il a voulu que le budget de

1988 marque une priorite pour la recherche industrielle. C'est dans les entreprises que se gagnera cette « bataille », il faut donc que le potentiel public soit davantage au service de l'economie nationale. Que ce soit dans les programmes nationaux, dans la cooperation communautaire ou dans EUREKA, un meme objectif est poursuivi : faire en sorte que, par des alliances multiformes, notre industrie, et a travers elle, notre pays soit mieux arme pour relever le formidable defi de la competition internationale.

Données clés

Auteur : [M. Puaud Philippe](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36355

Rubrique : Politique economique

Ministère interrogé : recherche

Ministère attributaire : recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 1988, page 542

Réponse publiée le : 18 avril 1988, page 1690